

La mobilité électrique à Paris

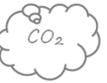
Mai 2014



Objectifs spécifiques :

- **60% de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation intra-muros sur la période 2001-2020**
- **Atteindre un niveau maximal d'émissions de 500 000 teqCO₂ pour l'ensemble des transports à Paris intra-muros**
- **Amélioration de la qualité de l'air et diminution de la pollution atmosphérique**

25%
à 2020



- 8000 locations par jour d'Autolib' en 2013
- 59 communes adhérentes à Autolib' en janvier 2014
- 700 bornes de recharges électriques progressivement installées en 2014
- 1 subvention d'aide à l'achat aux véhicules électriques (taxis, deux-roues pour les particuliers)
- 6% de la flotte de taxis renouvelée avec des véhicules électriques
- 6 millions d'euros investis pour l'installation de bornes de recharges électriques en voirie

Plan Climat Énergie de Paris

La mobilité électrique dans la flotte municipale en 2013

- 52 berlines hybrides et une trentaine de véhicule électriques
- 16% de véhicules électriques en autopartage
- 7 sites d'autopartage et 40 véhicules concernés

Pour répondre à la nécessité d'améliorer la qualité de l'air à proximité des axes routiers et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la capitale, objectifs du Plan Climat Énergie de Paris, plusieurs mesures sont en cours de mise en œuvre autour du trafic automobile parisien. Le sujet de **la mobilité électrique pour un usage moins polluant des véhicules** est une de ces actions.

Succès phare depuis 2011, **Autolib' met à disposition plus de 2 000 véhicules électriques** répartis dans près de 850 stations. Pour **inciter les Parisiens à utiliser des véhicules électriques, la Ville intervient aussi dans l'aide à l'achat**. Une subvention prolongée jusqu'à fin 2014, aide à l'achat de deux-roues électriques correspondant à 33% du prix d'achat, dans la limite de 400 euros. Mise en place en 2012, elle a permis le financement de 6 500 vélos électriques et plus de 300 cyclomoteurs électriques dans la première année du dispositif. En septembre 2013, une nouvelle subvention venait aider pendant un an l'achat de **taxis hybrides rechargeables** émettant moins de 61 g de CO₂/km et des véhicules électriques. Le montant de la subvention plafonné à 20% du prix du véhicule hors options, s'élève à 4 000 € pour les véhicules essence/hybrides rechargeables et 7 000 € pour les véhicules électriques, doublait ainsi l'aide de l'Etat. En renforçant ainsi le dispositif d'aide financière mis en place par la Ville de Paris entre 2008 et 2010 pour l'acquisition de véhicules hybrides émettant moins de 120 g de CO₂/km, dont 431 chauffeurs de taxis ont bénéficié ; Paris espère créer un cercle vertueux pour l'équipement spontané avec ce type de véhicule.

Pour subvenir aux besoins de ces véhicules électriques, Paris **installe progressivement des bornes de recharge pour un investissement de 6 millions d'euros**. Fin 2014, la capitale disposera de plus d'un millier de ces bornes devenant l'un des réseaux de bornes de recharge électrique le plus dense d'Europe. Ces bornes, accessibles aux professionnels et aux particuliers, se répartiront entre les stations Autolib', les stations-service du boulevard périphérique et l'emplacement de zones de livraisons.

Enfin, l'administration parisienne n'est pas en reste sur le sujet et adapte également sa flotte municipale à la mobilité électrique : voitures et scooters électriques en auto-partage, engins de propreté électriques...

Focus

Autolib', location de véhicules électriques en trace directe

Autolib' est géré par le syndicat mixte Autolib' Métropole. Il regroupait en janvier 2014, 59 communes et 4 collectivités de la métropole parisienne ainsi que la région Île-de-France. On trouve plus de 2 000 voitures Autolib', les Bluecar, dans toutes ces collectivités.

Il s'agit d'un service public de location en "trace directe" sans retour obligé du véhicule au point de départ. Véritable succès depuis son lancement, plus de 2,7 millions de voitures avaient été louées fin 2013. A cette même époque, le nombre d'abonnés longue durée était de 32 900 et 8 000 locations par jour étaient enregistrées avec des pics les week-ends et le soir après 20 heures. 835 stations sur voirie, dont 487 parisiennes, et 14 dans les parcs de stationnement de la capitale se répartissaient sur le territoire.

Autolib' s'inscrit dans le cadre de la politique de déplacement développée par la Ville de Paris depuis 2001, qui vise à permettre à chacun de disposer d'un moyen de transport adapté à ses besoins.

[Tout savoir sur Autolib'](#)

[Lire « Le garage géant d'Autolib' »](#)

Les bornes de recharges électriques

En France, depuis le début de l'année 2013, il s'est vendu 1 véhicule électrique et 5 véhicules hybrides par heure. Pour répondre à la demande des utilisateurs et encourager le passage aux véhicules électriques, Paris met à disposition des bornes de recharge.

400 sont déjà implantées et 700 bornes supplémentaires vont être déployées en 2014, pour un coût de 6 millions d'euros, faisant ainsi de Paris la ville offrant l'un des réseaux de bornes de recharge électrique le plus dense d'Europe.

A terme, chaque station Autolib' proposera une borne « tierce » à disposition des utilisateurs privés propriétaires de véhicules électriques. Les livreurs pourront utiliser de façon privilégiée en journée des bornes publiques installées sur des places de livraison dans tous les arrondissements de la capitale. La nuit, ces mêmes bornes seront à disposition des résidents du quartier. C'est la société *Sodetrel*, filiale d'EDF, qui assure pendant 2 ans (2014/2016) la supervision et l'exploitation de ces nouvelles bornes alimentées à 100% par une énergie verte, hydroélectrique ou solaire. Des bornes à recharge rapide, 20 minutes maximum par véhicule, seront également installées dans les stations-service situées le long du boulevard périphérique.

[Voir le dossier sur paris.fr](#)

Les taxis propres à Paris

[Voir le dossier sur paris.fr](#)

En savoir plus

La mobilité électrique dans l'administration parisienne

Objectifs spécifiques pour l'administration à 2020 :

- **Intégrer 5% de véhicules électriques dans le parc municipal**
- **Intégrer 15% de véhicules hybrides dans le parc municipal**
- **Objectif 2014 : 50% des véhicules neufs seront à motorisation électrique ou hybride pour le remplacement des citadines, berlines et petits utilitaires**

Pour sa flotte municipale, la Ville de Paris veille à développer progressivement l'acquisition et l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides. A ce jour, sur plus de 2700 véhicules, elle compte 52 véhicules hybrides dont 3 rechargeables, 12 véhicules légers électriques, 13 scooters électriques et 9 vélos à assistance électrique. Et depuis 2012, le parc des deux-roues thermiques est par exemple renouvelé avec des scooters électriques ou des vélos électriques.

La Ville de Paris est très attentive au développement des flottes de véhicules électriques dans la capitale, en particulier au sein des grands groupes d'entreprises. En lien avec l'Observatoire des véhicules d'entreprise, il est proposé de réfléchir à la mutualisation de ces flottes mais aussi des points de recharge tout en privilégiant les recharges lentes nocturnes pour éviter de déstabiliser à terme le réseau et de recharger avec une électricité très carbonée.

La Ville réfléchit également à s'équiper progressivement de véhicules moins polluants pour la collecte des ordures ménagères ou le nettoyage des chaussées afin de diminuer la pollution et le bruit. Différents engins hybrides et électriques de nettoyage de la rue et de collecte des déchets sont ainsi testés en vue de leur intégration suivant le retour d'expérience. Il a été observé un gain de consommation de l'ordre de 30%: pour les laveuses hybrides. D'ores et déjà, 3 véhicules utilitaires électriques ont été mis en service en 2010 pour la collecte des objets encombrants et 9 balayeuses de trottoirs électriques ont été mises en services en 2012.

En termes de recherche et développement, les services municipaux assurent une veille technologique sur les solutions de mobilité électriques et des expérimentations sont mises en œuvre sur des engins spécifiques tels que les hybrides rechargeables (VHR).

VOIR LA FICHE SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE (PDAP)